

Beauvais, le 1^{er} septembre 2016



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de l'Oise

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
publique

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale

**Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise**

**Division de l'Organisation
Scolaire**

**Bureau de l'enseignement
du 1^{er} degré**

Dossier suivi par :
Amanda JOSEPH
Carole THIROUX

Tél. 03.44.06.45.32
Fax : 03.44.48.67.25
Mèl : ce.dosip60-div@ac-
amiens.fr

**Centre Départemental de
Traitement Informatique**

Dossier suivi par :
Ludivine LAUDE

Tél. 03.44.06.45.50
Mèl: ludivine.laude@ac-amiens.fr

Réf. 1 - 2016-2017

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Objet : Elaboration du constat d'effectifs – BASE ELEVES

En cette nouvelle rentrée scolaire, je vous demande de valider les effectifs constatés dans Base élèves. L'objectif de la validation est de certifier que l'effectif qui apparaît sur le constat généré dans Base élèves est strictement conforme à la réalité constatée dans votre école.

La campagne se déroulera selon le calendrier suivant :

- Date d'observation : jeudi 22 septembre 2016
- Date limite de validation : lundi 26 septembre 2016 à 13h30

Afin que tous vos élèves soient comptabilisés, je vous demande de respecter la procédure :

- 1/ Les élèves doivent être admis définitifs dès leur premier jour de présence (généralement le jour de la rentrée). Cela permettra de régler les problèmes de doublons rapidement puis d'attribuer les INE avant la date du constat.
- 2/ Les élèves absents déjà scolarisés dans l'école l'année précédente et n'ayant pas annoncé leur départ de l'école avant la rentrée doivent être radiés dans un délai de 8 jours au plus après la rentrée (consigne ministérielle).

Si l'effectif figurant dans la Base élèves ne correspond pas au nombre d'élèves présents physiquement dans l'école, je vous demande de bien vouloir ne pas valider le constat. Les effectifs recensés dans Base élèves remonteront néanmoins à la DSDEN, mais repérés comme présentant une anomalie. Vous devez dans ce cas signaler l'anomalie au conseiller TICE de votre circonscription qui transmettra les effectifs exacts à la DSDEN.

En cas de validation erronée, il sera également nécessaire d'informer le conseiller TICE.

Par ailleurs, en cas de problème technique sans solution par votre conseiller TICE, je vous invite à vous adresser à Madame Ludivine LAUDE au Centre Départemental de Traitement Informatique (C.D.T.I.) au 03 44 06 45 50 ou à l'adresse mail suivante : ludivine.laude@ac-amiens.fr.

J'attire votre attention sur le cas suivant :

- En cas d'attente d'INE pour des élèves admis définitifs et répartis à la date d'observation, vous devez vérifier votre constat base élèves jusqu'au 26 septembre 13h30 en cliquant sur le bouton « nouveau constat ». Si le constat est exact, vous devez le valider.

Je vous remercie de votre implication dans la mise en œuvre de la Base élèves du premier degré.



Jacky CRÉPIN